COMMISSION LOCALE DE L'EAU
DU SCHEMA D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX
DU BASSIN VERSANT DE L'YERRES

SyAGE – 17 rue Gustave Eiffel – 91230 Montgeron

****

COMPTE-RENDU

****

Rédigé le 25 janvier 2022

Document rédigé par Héloïse RAMBAUD

Convocation

****

Le mercredi 19 janvier 2022 à 10h00, les membres de la Commission Locale de l'Eau convoqués préalablement se sont réunis au SyAGE à Montgeron et en visio-conférence.

La convocation à la présente réunion a été envoyée à l'ensemble des membres par courriel en date du 21 décembre 2021. Un second courriel a été envoyé le 4 janvier 2022 à l'ensemble des membres de la CLE, dans lequel était joint le rapport du garant de la concertation préalable du public dans le cadre de la révision du SAGE de l'Yerres.

Présidence de la réunion

****

La séance est présidée par Guy Geoffroy, Président de la CLE de l'Yerres.

Quorum

****

Le nombre de membres de la CLE présents ou représentés, après décompte, est de **25** sur les 48 membres que comporte la Commission Locale de l'Eau du bassin versant de l'Yerres. Deux membres excusés ont également donné mandat à des membres de leurs collèges.

L'ordre du jour de la réunion <u>ne nécessitant pas</u> le quorum des 2/3 fixé par décret n°2005-1329 du 21 octobre 2005, Monsieur Guy Geoffroy déclare la séance ouverte. Les délibérations seront prises à la majorité des voix des membres présents ou représentés.

La liste des personnes présentes et des personnes excusées se situe en page 3 et 4 du présent compte-rendu.

Liste des personnes présentes

****

Prénom NOM	Collectivité / organisme	Présent	Absent/Excusé	Mandat
Représentants des collectivités territoriales et des établissements publics locaux				
Guy GEOFFROY	Maire de Combs-la-Ville	**X**		
Marcel VILLACA	Maire de Servon		**X**	
Marc CUYPERS	Maire de Crèvecoeur-en-Brie	**X**		
François VENANZUOLA	Maire de Chaumes-en-Brie		**X**	
Serge BARBERI	Maire de Soignolles-en-Brie		**X**	
Luc SAUVIGNON	Maire Adj. de Brie-Compte-Robert	**X**		
Florence TROISVALLETS	Maire Adj. de Pécy	**X**		
Jérôme MEUNIER	Maire Adj. de Brunoy	**X**		
Christine COTTE	Conseiller de la commune de Boussy-Saint-Antoine	**X**		
Christophe CARRERE	Conseiller municipal Crosne	**X**		
Richard PRIVAT	Maire de Draveil	**X**		
Nicolas DUCELLIER	Maire Adj.de la commune de Villecresnes		**X**	
Yves THOREAU	Maire de Mandres-lès-Roses	**X**		
Sylvie CARILLON	Conseil Régional Ile-de-France	**X**		
Martine SUREAU	Conseil Départemental 91	**X**		
Virginie THOBOR	Conseil Départemental 77		**X**	
Patrick FARCY	Conseil Départemental 94	**X**		
Jean-Marc CHANUSSOT	Communauté de communes des Portes Briardes	**X**		
Romain COLAS	SyAGE (Président)	**X**		
Bertrand REMOND	SyAGE (Assesseur)	**X**		
Guy USSEGLIO-VIRETTA	SICTEU	**X**		
Dominique RODRIGUEZ	Communauté de communes du Val Briard		**X**	
Isabelle PERIGAULT	SIAEP Touquin		**X**	
Monsieur Daniel GUERIN	EPTB Seine Grands Lacs		**X**	
Représentants des usagers, des propriétaires riverains, des organisations syndicales professionnelles et des associations concernées				
Mathieu BEAUDOIN	Chambre d'Agriculture de Région Ile-de-France		**X**	
Pierre-Olivier VIAC	Chambre de Commerce et d'Industrie 91		**X**	
Wendy WEISS	Fédération dptale pour la pêche et la protection du milieu aquatique 77	**X**		
Serge GIBOULET	Fédération dptale pour la pêche et la protection du milieu aquatique 91		**X**	
Guy RIVIER	Nature Environnement 77	**X**		
Mireille FRIC	Essonne Nature Environnement	**X**		
Gérard VIGNERON	Syndicat départemental de la Propriété privée rurale		**X**	
Maud HAUTREUX MENARD	Eau du Sud Parisien		**X**	
Éric ROCHE	Association des Irrigants		**X**	
Antoine REY	UFC Que Choisir IDF		**X**	
Thierry FAURE	Canoë-kayak	**X**		
Laurence DURANCE	AQUI' Brie	**X**		
David AUDUBERTEAU	VEOLIA EAU		**X**	

Prénom NOM	Collectivité / organisme	Présent	Absent/Excusé	Mandat
Représentants de l'Etat et de ses établissements publics				
-	Préfet de la Région Ile-de-France	**X** Représenté par Mme. Magali JOURNET		
Marie-Natacha PAYET	Préfet de Seine et Marne		**X**	
-	Préfet du Val de Marne		**X**	
-	Préfet de l'Essonne		**X**	
Claire GUILLOT-GAUTIER	AESN			**X** Pouvoir donné à M. Grégory MOREAU
Grégory MOREAU	DDT 77	**X**		
Sandrine FAUCHET	DDT 91			**X** Pouvoir donné à Mme. Magali JOURNET
Chloé CANUEL	DRIEE - UD 94		**X**	
Magali JOURNET	Direction Régionale d'Ile de France	**X**		
Magali CHARMET	Office Français de la Biodiversité		**X**	
Raphaël POVERT	Agence Régionale de Santé	**X**		
Total		**25**	**21**	**2**

Ont également assisté à la réunion :

M. Éric CHALAUX	Directeur des Services Techniques du SyAGE
Mme Kahina REBOUL	Animatrice du PAPI de l'Yerres
M. Patrick NORYNBERG	Garant de la CNDP pour la concertation préalable du public
Mme Gaëlle CHEVILLOTTE	Consultante au Cabinet d'études AScA
M. Thierry DROIN	Directeur d'études au Bureau d'études CESAME
Mme Héloïse RAMBAUD	Animatrice de la CLE du bassin versant de l'Yerres

Ordre du jour de la réunion

****

Point 1 : Présentation des nouveaux membres et des modifications au sein de la CLE

Point 2 : Retour sur les derniers avis rendus par la CLE

Point 3 : Présentation du rapport du garant sur la concertation préalable du public dans le cadre de la révision du SAGE de l'Yerres

Point 4 : Point d'avancement sur le PAPI de l'Yerres

Point 5 : Points divers (calendrier prévisionnel révision du SAGE, situation hydrologique du bassin versant de l'Yerres, présentation du projet Champigny 2060 porté par AQUI' Brie)

Ouverture de séance

Monsieur GEOFFROY ouvre la séance après avoir remercié les personnes présentes et excusé les membres qui n'ont pas pu assister à la séance.

Il remercie particulièrement Monsieur Patrick NORYNBERG, le garant de la concertation préalable du public pour la révision du SAGE de l'Yerres désigné par la CNDP (Commission Nationale du Débat Public), d'avoir accepté de participer à la réunion.

M. GEOFFROY introduit par la suite l'ordre du jour de la réunion et précise que le sujet principal est la présentation du rapport du garant de la concertation.

Point 1 : Présentation des nouveaux membres et des modifications au sein de la CLE

Présentation

Les changements au sein de la composition de la CLE sont présentés par M. Geoffroy, le Président de la CLE.

Discussion

M. GEOFFROY souhaite la bienvenue à M. FARCY et félicite Mme CARILLON pour sa ré-élection. Il invite ensuite Mme RAMBAUD à présenter le point suivant.

Point 2 : Retour sur les derniers avis rendus par la CLE

Présentation

Mme RAMBAUD présente synthétiquement les projets d'aménagement et les documents de planification du territoire sur lesquels la CLE a été sollicité pour avis durant la période d'octobre à décembre 2021. Elle indique également les Porter-A-Connaissance transmis durant cette période dans le cadre de la révision de Plan Locaux d'urbanisme.

Retour sur les derniers avis rendus

Date	Projet	Avis de la CLE
6 Octobre 2021	PC 077 336 21 00017 – Construction d'une maison individuelle sur la commune de Neufmoutiers-en Brie	**Avis favorable,** car projet compatible avec le règlement du SAGE. Préconisations émise sur la protection des zones humides et sur la gestion des eaux pluviales (favoriser des solutions d'infiltration peu profondes plutôt que des puisards) et l'aléa inondation.
6 Octobre 2021	PC 077 336 21 00019 – Construction d'une maison individuelle sur la commune de Neufmoutiers-en Brie	**Avis favorable,** car projet compatible avec le règlement du SAGE. Préconisations émise sur la protection des zones humides et sur la gestion des eaux pluviales (favoriser des solutions d'infiltration peu profondes plutôt que des puisards).
6 Octobre 2021	PC 077 336 21 00020 – Construction d'une maison individuelle sur la commune de Neufmoutiers-en Brie	
8 Octobre 2021	PLU de Champeaux	**Avis favorable** sous réserve de la prise en compte des éléments complémentaires évoqués dans l'avis.
29 Octobre 2021	SCoT Métropole du Grand Paris (version Septembre 2021)	Les modifications apportées sont en grandes parties sur des prescriptions traitant du développement urbain et non de la thématique environnement. Par conséquent, **les remarques de la CLE sont les mêmes que celles transmises lors de la précédente consultation.**

Retour sur les derniers avis rendus

Date	Projet	Avis de la CLE
29 Octobre 2021	CU 077 336 21 00007 – Création de trois maisons individuelles sur la commune de Neufmoutiers-en Brie	**Avis favorable.** Il a cependant été fortement recommandé de prendre en compte les remarques formulées sur les zones humides et le risque inondation. Il a également été recommandé de ne pas mettre en place de projet d'aménagement sur une des parcelles afin de préserver le boisement humide.
1er Décembre 2021	AVIS INFORMEL - DAE ZAC des sources de l'Yerres sur la commune de Rozay-en-Brie	**Avis favorable** sous réserve de la prise en compte des préconisations relatives à la gestion des eaux pluviales. **Transmission du dossier pour avis dans le cadre de la procédure d'instruction à prévoir en 2022.**
23 Décembre 2021	PC 077 122 21 00052 - Création d'un ensemble immobilier de 3 habitations sur la commune de Combs-la-Ville	**Avis défavorable.** Incompatibilité du projet avec l'article 5 du règlement du SAGE. Les bâtiments sont localisés au moins en partie sur la bande inconstructible délimitée par la limite des Plus Hautes Eaux Connues (PHEC) de part et d'autre des berges de l'Yerres.

Porter à Connaissance (révision de PLU) :

- Nangis (28 Octobre 2021) ;
- Coutevroult (15 Novembre 2021) ;
- Jouy-le-Châtel (24 Novembre 2021).

Mme RAMBAUD évoque par la suite les différents dossiers transmis pour avis de la CLE depuis le début de l'année et en cours de traitement :

- la demande de Permis de Construire 077 336 21 00029 concernant la construction de 4 maisons individuelles à Neufmoutiers-en-Brie ;
- la demande de Permis de Construire 077 350 21 00037 concernant la construction d'un manège équestre à Ozoir-la-Ferrière ;
- la demande de Permis de Construire 077 114 21 00019 concernant la reprise et la fin des travaux de l'opération « les jardins de Candice » à Chevry-Cossigny.

Mme RAMBAUD précise que la CLE a également été sollicitée pour la transmission d'un Porter-à-Connaissance de Bussy-Saint-Georges dans le cadre de la révision du Plan Local d'Urbanisme de la commune.

Discussion

M. GEOFFROY constate que le bureau de la CLE est de moins en moins sollicité pour rendre des avis consultatifs sur des Dossiers Loi sur l'Eau. Il explique que les pétitionnaires ont désormais assimilé le fait que la CLE peut-être saisie en amont pour rendre un avis sur des projets et qu'elle peut empêcher la mise en place d'un projet non conforme avec son règlement. Les porteurs de projets sont donc plus vigilants lors de la rédaction de leurs dossiers et prennent plus en compte les impacts potentiels de leur projet sur l'environnement.

Point 3 : **Présentation du rapport du garant sur la concertation préalable du public dans le cadre de la révision du SAGE de l'Yerres**

Introduction du contexte de la concertation préalable du public

Mme RAMBAUD rappelle les objectifs de la concertation préalable du public dans le cadre de la révision du SAGE de l'Yerres ainsi que les documents réglementaires imposants la mise en place d'une concertation préalable pour toute révision d'un plan, schéma, programme ou document de planification faisant l'objet d'une évaluation environnementale.

Elle précise ensuite le rôle du garant de la concertation, M. Patrick Norynberg.

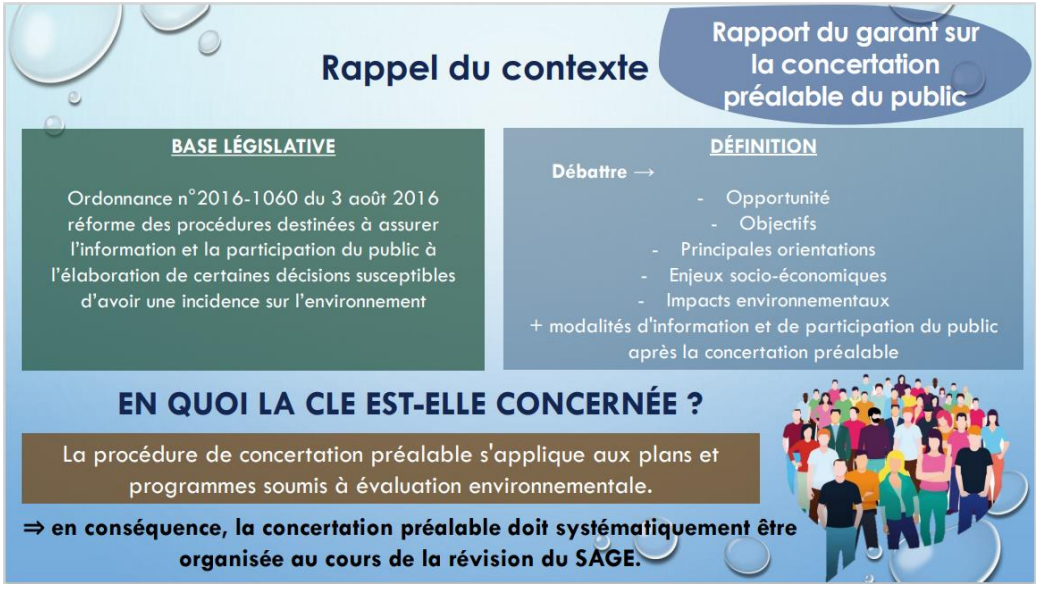

Présentation de M. Patrick NORYNBERG

A la suite de l'introduction, M. GEOFFROY invite M. NORYNBERG à présenter son rapport.

M. NORYNBERG remercie dans un premier temps les équipes du SyAGE pour leur implication lors de la concertation et annonce que des modifications concernant la forme du rapport ont été effectuées récemment.

Dans un second temps, il expose son ressenti sur la concertation qui s'est déroulée du 25 septembre au 25 novembre 2021. Il évoque les trois points forts qu'il a identifié lors de la concertation menée par le SyAGE : la bienveillance, l'écoute et la pédagogie, et ce, malgré une participation du public assez faible.

M. NORYNBERG expose ensuite les dates clefs de la concertation, les moyens mis en œuvre (supports d'information, évènements, outils disponibles pour réagir sur le projet), l'organisation et le déroulé de la concertation. Il présente subséquemment une synthèse des observations et propositions émergées pendant la concertation et partage son avis sur le déroulé de la concertation. Il conclut en proposant plusieurs recommandations pour améliorer le déroulement de futurs concertations organisées par le SyAGE ou la CLE et indique par ailleurs que les préconisations émises sont également valables pour le projet de révision du SAGE jusqu'à l'étape de l'enquête publique.

Discussion

M. Norynberg précise que suite à la publication de son rapport, le 21 décembre 2021, la CLE dispose de deux mois pour émettre une réponse au document.

M. GEOFFROY remercie le garant et salue M. Romain COLAS, le Président du SyAGE, qui se joint à la réunion.

M. GEOFFROY indique que lors de la réunion du bureau de la CLE qui s'est tenue le 13 janvier 2021, il a été convenu que le rapport du garant, les synthèses et les comptes rendus des réunions du bureau de la CLE et de la CLE seraient transmis aux Présidents des intercommunalités pour information, afin qu'ils diffusent les documents dans leurs instances communautaires.

M. GEOFFROY invite les membres de la CLE à réagir sur le sujet qui vient d'être présenté. Il précise que toute remarque complémentaire à la suite de la réunion peut être envoyée par courriel à Héloïse RAMBAUD.

M. FARCY signale que sa commune, Villecresnes, a dû faire face à trois catastrophes naturelles ces dernières années : il s'agit essentiellement d'inondations dû à l'artificialisation des sols. Il évoque des épisodes de pluies intenses avec une eau qui ne s'infiltre pas dans le sol car celui-ci est argileux. M. FARCY indique qu'il doit refuser des projets d'aménagement qui sont susceptibles d'être impactés par des inondations voir d'aggraver le ruissellement urbain. Il s'interroge sur les outils réglementaires disponibles pour empêcher la mise en place de tels projets.

M. GEOFFROY conseille à M. FARCY de s'appuyer sur le PLU. Des règles peuvent y être fixées pour empêcher la mise en place de projets sur certaines parcelles.

M. CHALAUX indique que le travail réalisé dans le cadre des zonages pluviaux et le Schéma Directeur des Eaux Pluviales prendra en compte les derniers évènements climatiques (dont les inondations dues au ruissellement). Ces outils permettront d'appuyer les communes.

M. USSEGLIO-VIRETTA signale que dans les documents d'urbanisme, il est possible d'imposer un pourcentage d'espace vert sur la commune ce qui permet de limiter le pourcentage de surfaces imperméabilisées. Il précise que cette disposition peut décourager certains aménageurs à mettre en place des projets susceptibles de désimperméabiliser davantage de terres. Il est également possible de demander l'installation de différents types de puisards selon la nature des terrains.

Mme FRIC partage sa grande satisfaction concernant la concertation qui a été menée avec le public, et ce, malgré le faible nombre de participants. Elle rapporte que le monde associatif est satisfait de la démarche et du rapport rendu par le garant. Elle ajoute que les retours et recommandations du garant vont, selon les associations, dans le bon sens. Elle remercie pour conclure le garant pour son travail.

M. GEOFFROY rappelle que l'ambition pour la concertation était forte, avec des contraintes également fortes : calendrier fixé, crise sanitaire, territoire très vaste avec singularité entre l'amont et l'aval. Il explique que la CLE a souhaité organiser la concertation en toute transparence et que les habitants soient informés et puissent réagir. Cette ambition forte s'est faite avec le garant et le SyAGE en amont de la concertation et a donné des résultats certes avec peu de participants mais avec des retours intéressants.

M. GEOFFROY indique qu'il a bien noté que la CLE a jusqu'au 21 février pour formuler des observations et un avis sur le rapport du garant.

M. RIVIER rapporte qu'il était présent lors de plusieurs évènements. Il déclare que l'application du SAGE est assez contrainte et que le SAGE a un rôle à jouer dans la gestion des eaux pluviales. Par exemple, l'eau de pluie tombant sur les grands toits des entrepôts pourrait alimenter les toilettes au lieu d'être stockée dans des bassins de rétention.

M. GEOFFROY rappelle que les réglementations demandent de plus en plus une gestion des eaux pluviales à la parcelle. Ces obligations strictes sont de plus en plus courantes ce qui n'était pas le cas il y a 20 ans. Il signale qu'il faudra que cette démarche figure aussi dans les politiques à l'échelle du bassin versant de l'Yerres.

M. USSEGLIO-VIRETTA ajoute que l'idée de M. RIVIER est intéressante, en revanche cela nécessité que l'Etat re-calcul qui paye l'assainissement (aujourd'hui, il est calculé sur l'approvisionnement en eau potable). Il précise que le risque d'un tel système est que les gens n'ayant pas les moyens financiers soient amenés à payer l'assainissement pour ceux qui auront les nouvelles installations chez eux.

M. USSEGLIO-VIRETTA évoque également la possibilité d'imposer, dans les documents d'urbanisme, des toitures végétalisées pour les grandes surfaces de toiture. Ce dispositif permet de rafraîchir les bâtiments et favorise l'absorption de l'eau et l'évaporation.

M. GEOFFROY conclut qu'il est nécessaire que les règles nationales évoluent et soient opérationnelles aux territoires. Les parlementaires doivent faire remonter les sujets du quotidien.

Point 4 : Point d'avancement sur le PAPI de l'Yerres

Présentation

Mme REBOUL présente l'avancement de la mise en œuvre du PAPI de l'Yerres sur la période 2018 à 2021 ainsi que les actions les plus emblématiques terminées ou en cours pour chacun des 7 axes du PAPI. Elle décrit les modalités de mise en place de l'avenant du PAPI ainsi que les nouvelles actions emblématiques qui y sont prévues.

Discussion

M. CHALAUX précise que pour l'axe 3 « gestion de crue » et son action « réalisation d'un exercice de gestion de crise » une demande a été faire par le SDIS 91 d'intégrer le prochain exercice de gestion de crue. Le prochain exercice devrait avoir lieu en automne 2022 et de nouveaux acteurs du territoire devraient y participer.

M. CUYPERS demande si des actions sont prévues sur la partie amont du bassin versant dans l'avenant du PAPI.

M. CHALAUX répond que l'intégration d'un capteur au droit de la Marsange à Neufmoutiers-en-Brie a bien été pris en compte dans le PAPI.

M. CUYPERS explique qu'il faut continuer cette démarche car de nombreuses maisons peuvent être inondées sur ce secteur.

M. MOREAU demande à ce que le PowerPoint de présentation de la réunion soit transmis aux membres de la CLE. Il demande également si Mme REBOUL est en contact régulier avec M. BOURDIN au sujet du PAPI.

Mme REBOUL indique être bien en contact avec M. BOURDIN.

M. FAURRE s'interroge sur la disponibilité des informations des compteurs du SyAGE sur le service Vigicrues.

Mme REBOUL répond que la plupart des données du SyAGE ne sont pas dans vigicrues. Les données peuvent cependant être transmises sur demande. Les hauteurs d'eau en temps réel sur plusieurs points de la rivière peuvent également être consultées sur la carte dynamique sur le site du SyAGE.

M. CHALAUX précise les lieux où se situent les stations présentes dans Vigicrues (Courtomer, Boussy-Saint-Antoine et Férolles-Atilly). A terme, les autres stations seront accessibles sur le site du SyAGE.

Mme FRIC souhaite savoir comment les associations peuvent être informées de toutes les actions concernant le PAPI.

Mme REBOUL répond qu'une newsletter va prochainement être mise en place pour le PAPI.

Mme FRIC demande si le grand public ou les associations pourraient participer à la mise en place voir au pilotage du projet de PAPI.

Mme REBOUL indique que dans le cadre de la concertation, les acteurs du territoire, dont certaines associations, ont été conviées au comité de concertation et avaient la possibilité d'intervenir. En revanche, le PAPI étant en cours de route il est aujourd'hui difficile de réagir sur le projet et de proposer de nouveaux éléments. Elle précise cependant qu'il est toujours possible de faire remonter des remarques par mail.
→ *Précision « hors réunion » : il est prévu dans l'avenant au PAPI de revoir sa gouvernance et d'intégrer les associations environnementales au COPIL. Après recueil du contact référent de FNE IDF, il sera ajouté à la liste des contacts.*

M. PRIVAT signale un danger sur la commune de Draveil, au niveau de la fosse aux carpes.

M. COLAS explique la problématique de la fosse aux carpes : il s'agit d'une digue qui protège un quartier et appartient à l'Agence Régionale des Espaces Verts. La gestion de cette digue va revenir au SyAGE avec l'acquisition de la compétence GEMAPI. Le SyAGE a fait appel à un bureau d'étude pour réaliser un diagnostic et identifier les travaux à réaliser sur la digue.

M. COLAS répond par la suite à l'intervention de Mme FRIC. Il annonce que le SyAGE va revoir sa politique de communication pour que les collectivités et les habitants soient plus informés sur les enjeux du territoire et puissent être plus impliqués dans les projets.

Point 5 : Points divers

Calendrier prévisionnel de la révision du SAGE

Mme RAMBAUD annonce que les dates envisagées pour la prochaine réunion du bureau de la CLE et la prochaine réunion de la CLE sont le mercredi 9 mars matin et le mercredi 23 mars matin. Suite à cela, 8 ateliers de rédaction des documents du SAGE seront à prévoir à partir du printemps.

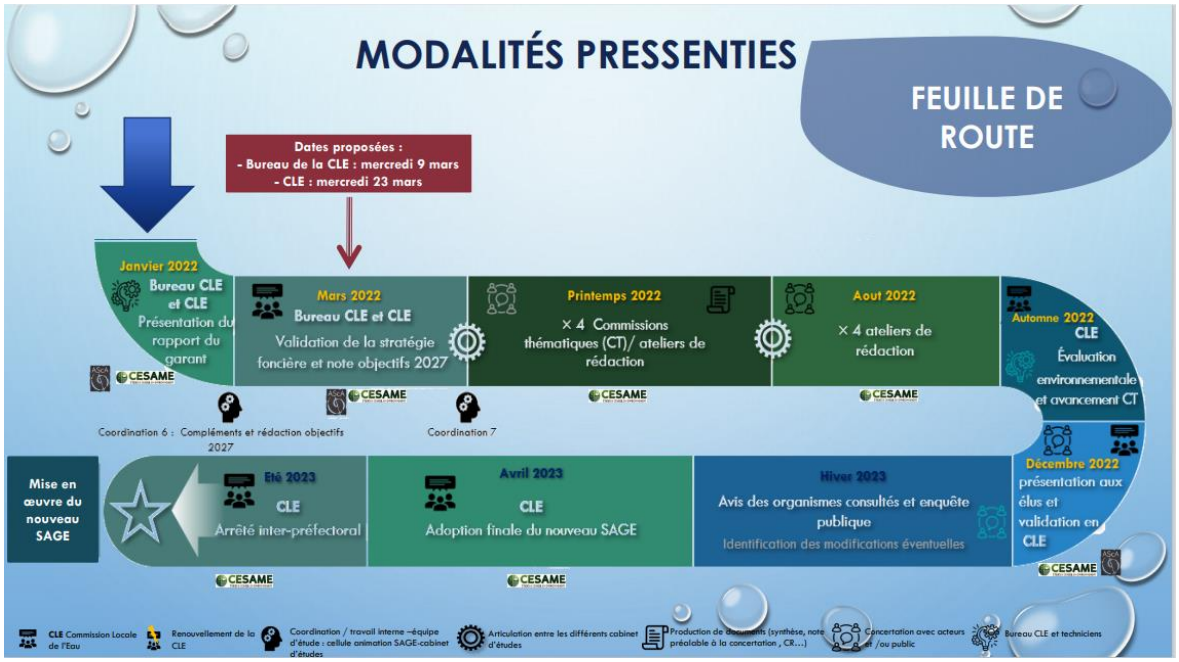

Situation hydrologique du bassin versant de l'Yerres

M. CHALAUX présente l'état du niveau de la nappe aux piézomètres proches de l'Yerres d'octobre 2021 à janvier 2022.

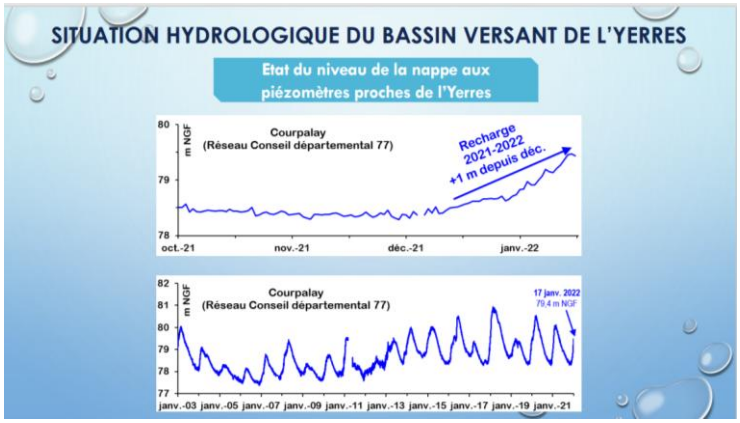

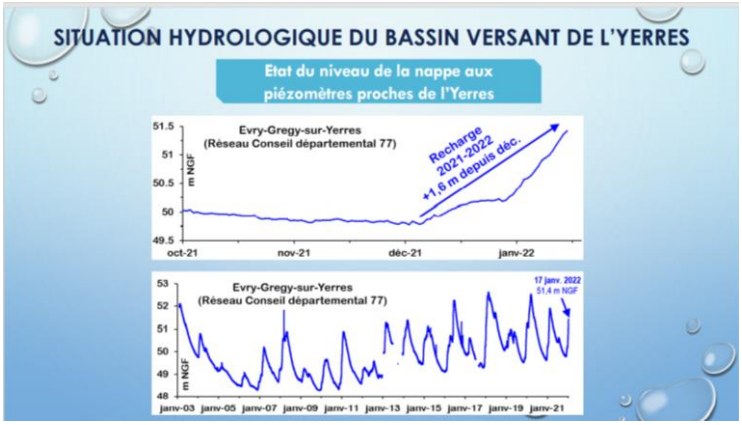

Champigny 2060

Mme DURANCE présente le projet Champigny 2060 piloté par AQUI' Brie. Il s'agit d'un ambitieux projet de réflexion et de co-construction avec les acteurs locaux et usagers de la ressource en eau, dont l'objectif est d'identifier des solutions pour s'adapter au dérèglement climatique à l'horizon 2030-2060, en prenant en compte les évolutions prévisibles du territoire. Pour cela, AQUI' Brie réalise notamment des ateliers de concertation avec les acteurs et usagers de la nappe de Champigny pour imaginer le territoire à l'horizon 2060, anime des groupes de travail, met en place des webinaires pour les élus et fait des simulations des impacts sur la nappe du Champigny, en utilisant un modèle mathématique de la nappe et les scénarios climatiques du GIEC.

Discussion sur Champigny 2060

M. DROIN demande si le projet aborde les aspects qualitatifs de la nappe et des cours d'eau, car le modèle a l'air de faire une simulation plus basée sur l'aspect quantitatif.

Mme DURANCE répond que pour le moment, le modèle étudie surtout l'aspect quantitatif, mais au cours des échanges qu'il y a eu entre AQUI' Brie et ses partenaires, l'aspect qualitatif a également été discuté.

M. GEOFFROY précise que AQUI' Brie veille depuis une trentaine d'années à prendre en compte l'aspect qualitatif et l'aspect quantitatif, qui sont deux piliers incontournables. Il conclut qu'il est indispensable de traiter les deux de façon concurrente en permanence.

Fin de séance

M. GEOFFROY remercie tous les participants et clôt la séance.

La séance se termine à 12h15.